

CHALLENGE AMICAL « VETERANS » DU SUD 2019/2020

- La participation est réservée aux joueurs et joueuses affiliés à l'AF de la FRBTT et ayant atteint l'âge de 39 ans (à titre de propagande) accomplis à la date de l'épreuve.
- La compétition débutera à 09h00 précises mais tous les participants doivent être présents sur place dès 08h30. En cas de retard, prière de prévenir préalablement l'organisateur qui prendra la décision de maintenir ou non l'inscription. Le tirage au sort des équipes aura lieu, sur place 48H00 avant l'épreuve, en présence de témoins éventuels, dès 19h30.
- Les équipes sont composées de deux joueurs (ou de deux joueuses ou encore d'un joueur et d'une joueuse). Pour les dames, c'est le classement « messieurs » qui sera pris en compte.
- Chacune des équipes se composera d'un joueur dit « fort » et d'un joueur dit « faible » (1 haut et 1 bas classement). A classement égal entre deux ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort ».
- Les joueurs et joueuses ne pourront pas être associés plusieurs fois au même partenaire au cours des 5 épreuves. De même, un joueur ou une joueuse dit « fort » ne pourra pas être associé plusieurs fois à un « NC » au cours des 5 (cinq) épreuves.
- Les équipes seront d'abord réparties en poules puis sur base du classement de ces poules, d'autres rencontres seront programmées, poules des 1^{er}, des 2^{ème}, des 3^{ème} et des 4^{ème} pour tous afin de pouvoir « classer » toutes les équipes.
- Les matches se disputent en 2 sets gagnants de 11 points par « handicap » selon la grille officielle 2019/2020 placé en début de set (l'application du « point de la mort sera décidée en début de chaque compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites). S'il y a égalité après les deux simples, un double sera disputé en 2 sets gagnants, même système « d' handicap » et point de la mort (set gagné à 11 points).
- **En cas d'ex-aequo entre plusieurs équipes, la règle fédérale sera d'application. On tiendra compte, d'abord, des victoires les équipes classées ex-aequo, puis, de la différence de matches dans les rencontres qui les ont opposées, puis, de la différence de sets et enfin, de la différence de points (sur base des matches des simples uniquement).**
- La compétition se disputera sur 4 tables ou plus et un maximum de 32 inscriptions seront acceptés.
- Les inscriptions sont à adresser, uniquement auprès du responsable du club organisateur, au plus tard, 48h00 avant le début de la compétition (priorité aux joueurs inscrits aux challenges précédents). Les réservations du repas pour le MIDI doivent être effectuées dans les mêmes délais. Les frais d'inscription s'élèvent à :
 - * 14, 00 Euro pour la compétition et le repas (6,00 Euro sans le repas) // 14,00 Euro pour les accompagnants
- Désistement à signaler dans les mêmes délais (48h avant la compétition). Priorité perdue après 2 désistements consécutifs. En cas de non-respect de cette règle, le droit d'inscription (et/ou de repas) reste dû au club organisateur.

• Les CINQ épreuves se dérouleront à :

1) PALETTE ST-LOUIS ROSEE : le dimanche 20 Octobre 2019

- Cédric DERBAISE 0496/518680 : cedricderbaise@proximus.be

2) C.T.T. BARRAGE : le dimanche 1^{er} Décembre 2019

- Thierry JACQUET : 0478/084080 : TJ.TTC.BARRAGES@outlook.com

3) J.FLORENNES : le samedi 21 Décembre 2019

- Nicolas BOUCHAT : 0473/357407 : bouchatnicolas@hotmail.com

4) ERMETON TT : le dimanche 29 mars 2020

- Fabienne CLEDA : 0499/417214 : fabiennecleda@gmail.com

5) PING MOSAN HASTIERE : le dimanche 19 avril 2020

- Bénédicte SCIEUR : 0473/232315 : benesc1981@hotmail.com / Guy JAUMOTTE : 0497/668543 :

(jaumotte.guy@hotmail.be)

La coordinatrice générale du Challenge est Mme Fabienne CLEDA de la C.P.N.V.

NOTE : une suspension d'une durée de 5 épreuves pourra être proposée à la CPNV par le Comité des 5 clubs du « SUD » impliqués à l'égard d'un/d'une joueur/joueuse. La CPNV décidera d'entériner ou non cette proposition et il n'y aura aucun recours possible contre cette décision. En cas de récidive : sanction alourdie et dossier transmis au CPN par la CPNV. En concertation avec le Coordinateur du Challenge des « CINQ » la sanction est étendue à ce Challenge des « CINQ ».

° Un classement général individuel sera établi à l'issue des cinq épreuves. Les résultats individuels obtenus dans les quatre meilleures épreuves seront pris en compte pour le classement général. (La participation à au moins quatre épreuves est requise pour figurer dans le classement général final). La cotation des points est du ressort des clubs organisateurs.

° Tout point non prévu dans le présent règlement sera réglé par la CPNV ou ses représentants désignés en concertation avec les responsables des clubs organisateurs pour prendre des décisions dans l'intérêt du bon déroulement de l'épreuve.

° Cette compétition est placée sous l'égide exclusive de la C.P.N.V. (conformément à la décision du C.P.N.).

° Le présent règlement sera d'application pour les cinq épreuves et sera affiché dans chacun des clubs organisateurs.

° Les épreuves se dérouleront de la même manière, d'un commun accord entre les cinq clubs organisateurs.

Pour la C.P.N.V.,

Freddy Romainville, Secrétaire